

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze et le vingt trois novembre, le Conseil municipal de CHILLY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Georges BOUVEROT, Maire.

Etaient absents et excusés : Madame PILLET Denise et Messieurs CHEVILLARD Christophe et THIEMONGE Stéphane.

Madame DERONZIER Odile a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en accueillant M. PEYTHIER, Percepteur de Frangy, et lui cède la parole pour qu'il présente l'étude financière de la commune qu'il a préparée. En conclusion M. PEYTHIER estime que la commune a des moyens financiers limités et une situation saine. Il proposera à la commune une convention de gestion.

Après avoir reconduit M. PEYTHIER, Monsieur le Maire reprend la parole et donne lecture du procès verbal de la séance du 19 octobre 2012 qui est approuvé à l'unanimité.

Il cède ensuite la parole à M. GEORGES qui informe le Conseil que certains administrés n'ont toujours pas payé leur facture d'eau de l'année 2011. Ceux-ci ont été informés par lettre recommandée qu'ils devaient régulariser leur situation soit en payant immédiatement soit en convenant d'un échéancier. Pour les personnes n'ayant pas donné suite à ces courriers, des pastilles ont été installées sur leur réseau d'eau afin de réduire le débit d'eau et de les inciter à se présenter pour trouver un accord. Ces cas sont tous en phase de régularisation. Il reste environ 20% d'impayés pour la facturation 2012.

Concernant le prix de l'eau pour 2013 :

M. GEORGES rappelle ensuite les différents prix de l'eau potable et assainie de l'année 2012. Il propose de reconduire pour 2013, la tarif de l'eau appliqué en 2012, à savoir :

Tarif de l'eau potable à la consommation :

- TRANCHE DE 0 à 200 m ³ :	1.73 €
- TRANCHE DE 201 à 500 m ³ :	1.58 €
- TRANCHE AU-DELA DE 500 m ³ :	1.07 €
- ABONNEMENT :	68.00 €
- LOCATION D'UN COMPTEUR :	19.00 €
- DROIT DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU COMMUNAL	360.00 €

Il est rappelé que ce droit de branchement est applicable pour toute demande de raccordement au réseau d'eau communal.

Tarif de l'eau assainie pour les habitations reliées à l'assainissement collectif :

- abonnement au réseau collectif :	60.00€
- m ³ d'eau assainie :	1.55 €

Les droits de branchement et abonnement au réseau collectif d'assainissement sont modifiés par la délibération en date du 15 juin 2012, de la PAC (Participation Assainissement Collectif : article L1331-7 du code de la santé publique) :

- droit de branchement d'une construction nouvelle : la participation de base est de 5 000.00 €.
- droit de branchement d'une construction existante : le montant est de 1/5 de la participation de base, soit 1 000.00 €

Tarif de la redevance de l'eau assainie pour les habitations reliées à l'assainissement individuel :

Le montant de la redevance pour l'assainissement individuel reste fixé à 30 €. Il est rappelé que les administrés qui n'ont pas mis leur assainissement individuel aux normes sont redevables de la somme de 30 € supplémentaires.

Les autres redevances sont fixées par l'Agence de l'Eau et lui sont intégralement reversées. La redevance pour modernisation des réseaux passe de 0,22 cts/m³ à 0,26cts/m³.

Le Conseil après discussion, valide ces tarifs pour l'eau consommée en 2013 et facturée en 2014.

Concernant la mise à jour des documents d'auto-surveillance de la station d'épuration, il n'y a aucun élément nouveau. Ces documents seront travaillés en commission réseaux courant décembre.

Les travaux de modification des compteurs au réservoir des Grand Champs et aux ravages seront réalisés pour la fin de cette année.

Il est prévu d'installer, l'an prochain, un compteur d'eau à QUINCY pour mesurer les volumes d'eau prélevés.

Concernant les travaux d'assainissements, aucun élément nouveau n'est à signaler.

Pour les travaux de voirie, une enquête publique se déroulera sur la commune du lundi 7 janvier 2013 au vendredi 8 février 2013 inclus, relative à une demande d'autorisation d'ouverture, au titre des installations Classées pour la Protection de l'environnement (ICPE), présentée par la SAS LES SABLIERES DE CHILLY, en vue d'exploiter une carrière d'éboulis calcaire située aux lieudits « Champ froid, Creux du Mercier, Fontaine du Loup, Vers Pira » sur le territoire de notre commune.

Monsieur René TROUILLIER, a été désigné Commissaire enquêteur par Le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Les dates et horaires de permanence à la mairie, qui ont été arrêtés pour cette enquête publique, avec le commissaire enquêteur sont :

- Lundi 7 janvier 2013 : 9h à 12h
- Vendredi 18 janvier 2013 : de 14h à 17h
- Jeudi 24 janvier 2012 : de 14h à 17h
- Samedi 2 février 2013 : de 9h à 12h
- Vendredi 8 février 2013 : de 9h à 12h

Le projet d'adressage se poursuit. Une carte a été proposée aux conseillers afin de noter les remarques par rapport aux choix des noms de rue proposés. Ces noms seront présentés dans le bulletin municipal et aux vœux du maire. La numérotation sera réalisée durant cet hiver.

Concernant la proposition de Energie et Service de Seyssel pour la réfection des lignes électriques :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. LONG avait fait part, lors d'une précédente séance, du besoin de sécuriser les lignes électriques au lieu-dit LA FORGE sur la commune.

ENERGIE & SERVICES DE SEYSSEL a proposé le devis de travaux et le plan de financement ci-après :

- Montant total HT des travaux :	7 380,70 €
- TVA 19,6 %	1 446,62 €
- Montant total TTC des travaux	8 827,32 €

Sécurisation 2013, 65% sur le montant HT

Montant de la subvention	4 797,46 €
Participation de la commune	2 583,25 €

Toutefois, Energie et Services de SEYSSEL informe que des aléas de réalisation peuvent survenir.

Aussi, suite aux explications fournies, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis correspondant d'un montant de 7 380,70 € HT, afin que ces travaux soient inscrits dans le programme « SECURISATION 2013 » et que la commune puisse bénéficier d'une subvention de 65% du montant H.T.

M. DEROBERT prend la parole et rappelle que les volets du bâtiment de locataires (ancienne école de Chilly), ont été endommagés par la tempête du 28/10/2012. Le contrat d'assurance Groupama ne prenant pas en charge ce type de sinistre, la commune prend à sa charge les frais de réparations. Un devis de 1 265,81€ TTC a été reçu de la part de l'entreprise ALU MULTI-POSE pour la réparation des volets des 3 logements concernés. Le Conseil donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à le signer.

La réhabilitation de l'église et les aménagements périphériques se poursuivent. La girouette du clocher, représentant un Coq, a été mise en place. Concernant le choix de l'entreprise pour le désamiantage des vitraux de l'église, aucun autre devis n'a été reçu dernièrement. Le Conseil décide d'attendre d'avoir plus de devis pour faire son choix.

M. GEORGES reprend la parole pour faire le point sur l'aménagement de la place du village. La réunion de la veille a été annulée par le maître d'œuvre M. Rey. Le Conseil attend les nouveaux plans de l'aménagement de la part de M. Rey. Vingt places de parking sont prévues derrière l'église. La prochaine réunion est fixée au lundi 3 décembre 2012.

Concernant le projet d'aménagement de la zone 1AUv* au chef lieu, 20 lots ont été vendus sur les 25 lots du permis d'aménager « Le clos du village ». La réalisation des réseaux secs et d'eau potable est en cours. L'assise de la voirie a été créée et l'autorisation de sortie provisoire durant le chantier sur la route départementale 197 a été obtenue. M. CROZET Yannick, détenteur du Permis d'aménager a déposé un « certificat attestant de l'achèvement des équipements desservant les lots » ainsi qu'une « attestation de surfaces de plancher » permettant aux différents acquéreurs de déposer les permis de construire. Huit permis de construire ont été déposés à ce jour.

La convention entre la SEP Nouvelle et la mairie pour la maîtrise d'ouvrage communale de l'élargissement de la RD197 est en cours d'étude et de consultation des services départementaux.

Le projet de lotissement en zone 1AU* au lieu-dit « le Biollay » à MOUGNY se poursuit. Une réunion a eu lieu le vendredi 16 novembre pour faire le point avec l'agence immobilière SOGIMM. Dix sept lots sont prévus. Les lots ont une superficie moyenne de 820 à 830m² et seront raccordés à l'assainissement collectif. Un dossier de permis d'aménager sera déposé pour finaliser ce projet.

Monsieur Le Maire reprend la parole pour faire le point sur le projet de 6 logements en collectif au chef-lieu par la société « Les LIPARIS ». Une réunion a eu lieu le samedi 17 novembre, avec Mme LAMBERT de la société LES LIPARIS pour exposer les changements prévus. Le compromis de vente va être modifié car les associés concernés ont été changés. De plus, suite à des problèmes de financements, de diffusions commerciales et à la demande du marché, les appartements vont être agrandis en T3 ou T4 d'environ 65m². Pour cela, un permis de construire modificatif va être déposé. De même, pour baisser les coûts, les garages vont être insérés en souterrain du bâtiment avec des caves.

Concernant le projet de 6 logements en collectifs de la société LES LIPARIS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses diverses décisions concernant la vente du terrain sis à CHILLY – Chef-lieu, cadastré SECTION C : N° 2866 (0 a 62) – N° 2865 (0 a 81) – 2868 (6 a 27) et 2862 (2 a 77) soit une contenance totale de 10 a 47 ca (1 047m²) au prix de 115 000€.

Madame Josiane LAMBERT ayant confirmé son accord sur cette proposition, un compromis de vente a été établi par Maître DE GRUTTOLA – NOTAIRE à FRANGY. En date du 24 février 2012, le Conseil avait autorisé M. Le Maire à signer le compromis de vente.

Or des modifications ont été apportées au compromis de vente concernant le changement des acquéreurs et la modification du permis de construire en cours, nécessités par des problèmes de financement et de diffusion commerciale du projet.

Le nouveau compromis de vente reprend les éléments du compromis initial, mis à part :
- la composition de la société SCCV les LIPARIS (représentée par Mme LAMBERT Josiane à laquelle sont associés les sociétés 2 Savoie promotion, la société HCS et l'EURL LOTHAR) se portant acquéreur,

- la condition suspensive de la pré-commercialisation de quatre lots.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil, autorise Le Maire à signer le nouveau compromis de vente établi par Maître DE GRUTTOLA au nom de la SCCV LES LIPARIS.

Les travaux de l'extension des vestiaires du foot avancent. Concernant la subvention pour ces travaux, un plan complémentaire a été envoyé à la ligue Rhône-Alpes de football pour traiter ce dossier.

M. LONG prend ensuite la parole concernant l'association de l'école de Musique de Frangy. Une convention entre l'école de musique, le Conseil Général et la Communauté de Communes du Val des Ussets (CCVU) doit être signée. Le projet est de faire des cours collectifs et non individuels pour baisser les coûts. Pour cela, la CCVU doit prendre la compétence Ecole de musique pour participer à la définition des orientations, du fonctionnement, du financement de l'enseignement et de la pratique de la musique. Elle aura ainsi un droit de regard sur les orientations et les budgets. La commune de Chilly devra prendre une délibération pour autoriser la communauté de communes à prendre cette compétence. Le Conseil attend le projet de texte de la CCVU pour se prononcer et délibérer.

M. LONG rappelle ensuite au conseil, que le logiciel PINGOO permettant un accès internet sécurisé (contrôle parental) pour les élèves de l'école va être supprimé, suite à la dissolution du CITIC (site hébergeur) au 1^{er} janvier 2013. Il convient donc de le remplacer. L'entreprise SEQUENTIEL nous propose le logiciel KWARTZ avec un devis de 1 737,79 € TTC. Ce devis comprend : le serveur, l'installation de KWARTZ, la mise en partage des fichiers et la mise en place des adresses mails des élèves, le dépôt d'un nom de domaine et un disque dur externe. Suite aux explications fournies par M. LONG, le conseil donne son accord et autorise la Maire à signer ce devis.

Le site internet de l'école ne fonctionne plus depuis 2 ans et un autre site sera créé à partir du site internet de l'académie.

Concernant la convention avec l'association trial de Chilly :

Monsieur le Maire rappelle que l'association NATURE TRIAL DE CHILLY, représentée par Monsieur MAS Christophe, a été autorisée à installer son activité sur la parcelle D790 de la forêt communale de Chilly sous référence forestière parcelle 12 canton du feu constituée de futaie claire feuillue avec taches de régénération frêne située à MOUGNY.

Une convention, d'une durée de 3ans, renouvelable, va être établie entre la commune de Chilly et l'association NATURE TRIAL DE CHILLY, pour préciser les droits et devoirs de chacune des parties.

La redevance annuelle de la location est fixée à 50 €.

L'association NATURE TRIAL devra souscrire une assurance annuelle pour la pratique de son activité et la présenter à la commune.

Toutes coupes d'arbres, de modification du terrain, de gestion des eaux de ruissellement etc... devra au préalable avoir reçu l'autorisation de la commune et du service gestionnaire ONF

Après discussion, Le Conseil, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Chilly et l'association NATURE TRIAL DE CHILLY, représentée par Monsieur MAS Christophe.

DECISIONS D'URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES

- déposées :

* M. SERVETTAZ Maurice – COUCY – fenêtres

* M. SERVETTAZ Maurice – COUCY – Clôtures, murets, mur de soutènement.

- accordées :

- * M. et Mme MONARD Daniel et Jacqueline – FERRAZ – division de parcelle.
- * Mme DELAGE Mélodie – COUCY – fenêtres
- * M. PESCHARD Guillaume – NOVERY – abri jardin
- * M. CHATAILLIER Olivier – CHEZ GODDET – enrochement
- * M. JACQUET Emmanuel – MOUGNY – velux
- * Mme PECCOUX Christiane – CHAMARANDE – abri
- * M. DESFORGES Frédéric – COUCY – abri voiture

PERMIS DE CONSTRUIRE

- déposés :

- * M. MEYNIER Christophe – COUCY – Maison individuelle
- * M. CADDoux Michel – QUINCY – extension de bâtiment agricole
- * M. SUSZECK Hervé et Mme CHATENOUD Hélène – CLOS DU VILLAGE LOT 8 – Maison
- * M. LASNE Guillaume et Mme ASSERAF Maddy - CLOS DU VILLAGE LOT 17 – Maison
- * M. PERRIER Alexis et Mme JEANDET Stéphanie - CLOS DU VILLAGE LOT 16 – Maison
- * M. MENARD Arnaud - CLOS DU VILLAGE LOT 25 – Maison
- * M. NANTOU Jérôme et Mme MICHON Ingrid - CLOS DU VILLAGE LOT 6 – Maison
- * M. MOLLIER Adrien - CLOS DU VILLAGE LOT 15 – Maison
- * M. FAVRE-BONVIN Bruno – FERRAZ – permis modificatif pour l'assainissement
- * M. et Mme CALMUS Pascal et Catherine - CLOS DU VILLAGE LOT 3 – Maison
- * M. ADAMKIEWICH Franck et Mme CLINARD Sandrine - CLOS DU VILLAGE LOT 21 - Maison

-accordés :

- * M. KAZMUCHA Bruno – MOUGNY – quatre logements collectifs dans bâtisse existante

PERMIS D'AMENAGER

- déposés :

- * Mme CHAMOSSET Bernadette – BOTILLY, Les BOUCHETS – 5 lots à bâtir
- * Consorts GEORGES – LE BRANLE – 3 lots à bâtir

COMPTE-RENDUS DE COMMISSIONS :

Bulletin municipal en cours : Odile DERONZIER.

Bibliothèque.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

Congrès des Maires 74 à Rumilly : JP LONG.

EHPAD : Martine FONTE, budget prévisionnel.

Groupe médecins : Martine FONTE, choix de la relance de la maison pluridisciplinaire ou non.

SDIS : réunion des Pompiers le jeudi 29 novembre 2012 pour la fusion des communes de CHILLY et MENTHONNEX SOUS CLERMONT.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la préemption par la Commune de parcelles boisées à M. PERRILAT, celui-ci souhaite vendre d'autres parcelles de bois à la Commune. Etant donné la localisation de celles-ci, le conseil ne donnera pas suite à cette proposition.

THEATRE de Frangy : Mme BRET demande à louer la salle des fêtes de Chilly pour les mercredis après midi de 14h30 à 16h et les vendredi soir. M. LONG, adjoint chargé des associations, est chargé d'étudier cette demande avec les intéressées.

REPAS DES ANCIENS : dimanche 2 décembre 2012.

VOEUX DU MAIRE : fixés au 20 janvier 2013 à 11h00.

La prochaine réunion est fixée au 04 janvier 2013 à 20H.